



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 NOVEMBRE 2011

RAPPEL

LE RESUME SUCCINCT VISE A INFORMER LES ADMINISTRÉS DES ACTES ADMINISTRATIFS SOUMIS AU VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL OU TRANSMIS POUR SON INFORMATION

IL EST COMPLETE PAR UN COMPTE RENDU DETAILLE QUI SERA APPROUVE LORS DE LA SEANCE DU 15 DECEMBRE 2011

L'an deux mille onze, le dix-sept novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Ville du Vésinet, légalement convoqué le 10 novembre 2011, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Robert VARESE, Maire.

PRESENTS : M. VARESE, M. VINTRAUD, M. VLIEGHE, Mme LANG, Mme TRITANT, Mme HUBERT, M. CONTE, M. POTIER, Maires-Adjoints,

M. FIQUET, Mme HUSSON, Mme BEELAERTS, Mme CHALEAT, M. MALIH, Mme LAGEZE, M. LAFFITTE (arrivé à 20 h 45), Mme KERSTEN, M. BASTARD de CRISNAY, Mme HUMANN, Mme GODEST, M. de CHAMBORANT, M. GUIZA, Mme LESCURE, M. CHATARD, Mme MOREL, M. CHARLET, M. JONEMANN, Mme GATTAZ, M. DESVAUX, M. MICHEL, Mme AYME (arrivée à 20 h 30), Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES :

M.VARESE a donné pouvoir à M. POTIER

M. de MATTEIS a donné pouvoir à M. CONTE

Mme ROCHE a donné pouvoir à Mme KERSTEN

Mme MOREL a donné pouvoir à M. CHARLET (départ à 0h15)

M. MALIH a donné pouvoir à M. VINTRAUD (départ à 0h15)

M. LAFFITTE a donné pouvoir à M. BASTARD de CRISNAY (départ à 0h00)

Mme GODEST a donné pouvoir à M. de CHAMBORANT (départ à 23h35)

ABSENTS :

Mme de CUPPER

Mme GATTAZ (départ à 0h40)

Mme AYME (départ à 1h00)

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. GUIZA

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 6 OCTOBRE 2011.

Le procès verbal de la séance du 6 octobre 2011 est approuvé à l'unanimité,

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR M. LE MAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122.22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.

Conformément à l'article L 2122.23, Monsieur le Maire rend compte au conseil qu'en vertu de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été décidé :

09/09/2011 – N°161

REPRESENTATION EN JUSTICE AFFAIRE PONTHUS

Vu l'arrêté n°2010/34 du 1^{er} février 2010 portant ordre d'interruption de travaux à l'encontre de M. Jean-Claude PONTIUS pour des travaux exécutés sur sa propriété 22 bis avenue de Lorraine au Vésinet de façon non conforme aux autorisations délivrées,
Vu la première audience au fond fixée le 14 septembre 2011 devant le Tribunal de Grande Instance de Versailles, à la suite de la procédure engagée par la commune à l'encontre de M. Jean-Claude PONTIUS pour infraction aux dispositions du Plan d'occupation des sols et exécution de travaux non autorisés par un permis de construire, Il a été décidé de confier la représentation des intérêts de la Ville lors de cette audience à Maître Julie SARASSAT, Cabinet AdDen, 31 rue de Bellefond, 75009 PARIS.

12/09/2011 – N°162

AVENANT AU CONTRAT DE MAINTENANCE SECURIVIEW

Considérant que le contrat relatif à la télé-administration des applications « firewall et antispam » pour la sécurité des réseaux informatiques dont le titulaire est la société Sécuriview est arrivé à échéance le 30 septembre 2011 d'une part, et la nécessité d'assurer la continuité du service d'autre part, il a été décidé de signer un avenant au contrat initial de maintenance pour une durée de trois mois et un montant de 2 844,00 Euros H.T. soit 3 401,42 Euros T.T.C. avec la société Sécuriview dont le siège social est situé 155-159, rue du Docteur Bauer – 93400 SAINT-OUEN.

16/09/2011 – N°164

MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE DES TRAVAUX DE REVEGETALISATION DES BERGES DU LAC DES IBIS

Considérant la nécessité de choisir un maître d'œuvre pour les travaux de revégétalisation des berges du lac des Ibis et vu la consultation d'entreprise lancée le 28 juillet 2011 sur le site de la Ville, il a été décidé de signer un marché avec l'entreprise Hydrosphère, domiciliée 2 avenue de la Mare – ZI des Béthunes – 95310 SAINT OUEN L'AUMONE pour un montant de 16 787,50 € H.T. relatif à la maîtrise d'œuvre des travaux de revégétalisation des berges du lac des Ibis. Cette offre était techniquement et économiquement la plus avantageuse.

13/09/2011 – N°165

CONTRAT DE MAINTENANCE CIRIL GESTION FINANCIERE

Considérant la nécessité d'effectuer les mises à jour réglementaires et de faire évoluer le logiciel des finances, il a été décidé de signer le contrat de maintenance, avec la société CIRIL dont le siège social est situé 49 avenue Albert Einstein – 69603 SAINT-OUEN, d'arrêter le coût de la redevance du contrat de maintenance pour un total de prestations de 21 479,28 € H.T. soit 25 689,22 € T.T.C. Le contrat est conclu pour une durée d'un an à compter du 1^{er} décembre 2011 renouvelable deux fois par décision expresse.

14/09/2011 – N°166

CONVENTION C.M.P.

Par convention du 26 juin 1987, par laquelle la Ville du Vésinet a mis à disposition de l'Institut interdépartemental Théophile Roussel un bâtiment communal sis 15 rue Henri Dunant au Vésinet, pour y accueillir un Centre Médico-Psychologique (C.M.P.), convention dénoncée par la Ville à compter du 1^{er} septembre 2011.

Considérant toutefois que le Centre Hospitalier Théophile Roussel n'a pas encore trouvé un nouveau lieu d'implantation pour le C.M.P., la Ville du Vésinet a accepté de prolonger la mise à disposition des locaux communaux sis 15 rue Henri Dunant au Vésinet. Cette mise à disposition est consentie moyennant un loyer mensuel de TROIS MILLE EUROS (3 000 €) payable mensuellement à terme échu.

14/09/2011 – N°167

DEFENSE VILLE AFFAIRE AGENT XXX (APPEL)

Vu la requête en appel n°11VE00342, introduite le 31 janvier 2011 par un ancien employé communal, à l'encontre du jugement rendu le 19 octobre 2010 par lequel le tribunal administratif de Cergy-Pontoise a annulé l'avis du 5 avril 2007 du Conseil de discipline de recours d'Ile-de-France prononçant son exclusion temporaire de fonctions pour une durée de deux ans, requête tendant à :

- mettre à la charge de la commune la somme de 25 000 € correspondant au paiement des entiers salaires et avantages acquis depuis la suspension intervenue le 18 septembre 2006 ainsi que la somme de 10 000 € à titre de dommages-intérêts ;
 - réintégrer l'agent ou, le cas échéant, mettre à la charge de la commune la somme de 195 000 € correspondant à six années de service avant son départ en retraite ;
 - condamner la ville à verser à l'intéressé la somme de 500 € sur le fondement de l'article L 761-1 du code de justice administrative (frais exposés et non compris dans les dépens),
- il a été décidé de se défendre et de confier la défense des intérêts de la Ville du Vésinet à Maître Florence RITZ-CAIGNARD, Avocat à la Cour, 25 rue Circulaire – 78110 LE VESINET, au fin de défendre les intérêts de la Ville et de confirmer la décision de licenciement pour faute prononcée à l'encontre de l'agent XXX.

16/09/2011 – N°168

CONTRAT D'INFOGERANCE ARAMIS

Considérant la proposition de contrat d'infogérance, assistance et suivi informatique établie par la société ARAMIS, fournisseur du logiciel Exchange et couvrant les solutions :

- Windows 2003, 2008 Serveur,
- Active Directory,
- Exchange 2007.

et la nécessité d'effectuer les mises à jour réglementaires et de faire évoluer ce produit, il a été décidé de signer un contrat de maintenance avec la société ARAMIS-SI dont le siège social est situé 17-19 impasse Alexis Trinquet – 91000 EVRY pour un total de 3 900,00 € H.T. soit 4 664,40 € T.T.C. Le contrat est conclu pour une durée d'un an à compter du 1^{er} mars 2011 et renouvelable par reconduction expresse.

21/09/2011 – N°169

HONORAIRES AVOCAT AFFAIRE RENOUARD

Il a été décidé de régler à Maître Julie SARASSAT, Cabinet AdDEN, Avocats, 31 rue de Bellefond, 75009 PARIS, la somme de QUATRE CENT NEUF EUROS ET CINQUANTE CENTIMES H.T, soit QUATRE CENT QUATRE VINGT NEUF EUROS ET SOIXANTE SEIZE CENTIMES T.T.C. (489,76 €) - facture n°110601 du 31 août 2011 - au titre des honoraires dus pour ses diligences (relecture et corrections du mémoire en défense – prestations du 27 juillet au 4 août 2011) dans l'affaire qui oppose la Ville du Vésinet à

Monsieur et Madame Olivier RENOARD qui demandent au tribunal administratif de Versailles l'annulation :

- de la décision du 7 décembre 2010 par laquelle la Ville du Vésinet a rejeté leur recours gracieux tendant à l'annulation de l'article 5 de l'arrêté de permis de construire du 8 juillet 2010 et du titre exécutoire n°128 émis le 30 septembre 2010 par le trésorier principal du Vésinet ;
 - de la décision du 29 décembre 2010 par laquelle la Ville du Vésinet a rejeté l'opposition au titre exécutoire du 30 septembre 2010 ;
 - du titre exécutoire n°128 émis le 30 septembre 2010 par le trésorier principal du Vésinet ;
 - de l'article 5 de l'arrêté de permis de construire du 8 juillet 2010.
- La requête tend également à ce que :
- soit prononcée la décharge de la participation pour non-réalisation d'une aire de stationnement prévue par l'arrêté de permis de construire et réclamée par le titre exécutoire,
 - soit mise à la charge de la Ville la somme de 2 000 € au titre de l'article L 761-1 du Code de justice administrative,

07/10/2011 – N°170

CONVENTION REGISSANT L'INSTALLATION ET L'EXPLOITATION D'UNE STATION-RELAIS DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES DANS LES EMPRISES DU RESERVOIR D'EAU POTABLE DU VESINET

Vu le besoin d'assurer une liaison Internet stable entre différents bâtiments communaux il a été décidé :

- de signer une convention bipartite d'autorisation d'occupation de site régissant l'installation et l'exploitation d'une station-relais de communications électroniques dans les emprises du réservoir d'eau potable du Vésinet, à titre gratuit pour une durée de 6 ans. La convention prévoit notamment les conditions d'entretien et de répartition des équipements sur le réservoir d'eau, l'accès aux installations et les aspects financiers.
- de facturer les interventions programmées ou urgentes au tarif actuel de 52,46 € H.T. (dimanche, nuits et jours fériés compris) pour un forfait d'une heure (non fractionnable) sur site classé Vigipirate :

Heures	Tarifs H.T.
Jour	27,98 €
Nuit	30,77 €
Férié Jour	55,96 €
Férié Nuit	61,55 €
Dimanche Jour	30,77 €
Dimanche Nuit	33,85 €
Dimanche Férié Jour	61,55 €
Dimanche Férié Nuit	67,70 €

14/10/2011 – N°171

REHABILITATION PAR CHEMISAGE CONTINU DU COLLECTEUR EU DN 300 AVENUE ROUGET DE L'ISLE – BOULEVARD CARNOT – RUE PASTEUR

Vu la nécessité de procéder à la réhabilitation par chemisage continu du collecteur EU DN 300 avenue Rouget de l'Isle – boulevard Carnot – rue Pasteur et vu la consultation d'entreprise lancée sur le site de la ville du 26 septembre 2011,

Considérant que la proposition de l'entreprise M3R est financièrement la plus avantageuse, il a été décidé de signer un marché avec l'entreprise M3R domiciliée au 5 rue Ettore Bugatti – BP 60071 – 91312 MONTLHERY, pour un montant de 10 195,00 € H.T. correspondant à la réhabilitation du collecteur EU DN 300 avenue Rouget de l'Isle – boulevard Carnot – rue Pasteur.

24/10/2011 – N°172

**FOURNITURE DE VELOS A ASSISTANCE ELECTRIQUE – LOT 1 :
FOURNITURE DE V.A.E. ET MAINTENANCE**

Considérant le dossier de subvention accepté pour la fourniture et la maintenance de 7 vélos à assistance électrique,

Considérant que la proposition de l'entreprise SOFTEE est techniquement et économiquement satisfaisante, il a été décidé de signer un marché avec l'entreprise SOFTEE domiciliée Tour Europa – Centre commercial Belle Epine – 94320 THIAIS pour un montant de 10 547,97 Euros H.T. pour la fourniture et la maintenance des 7 vélos.

24/10/2011 – N°173

**FOURNITURE DE VELOS A ASSISTANCE ELECTRIQUE – LOT 2 :
FOURNITURE D'ATTACHES ET RECHARGE DES VELOS A
ASSISTANCE ELECTRIQUE**

Considérant le dossier de subvention accepté pour la fourniture d'attaches et recharges des vélos à assistance électrique,

Considérant que la proposition de l'entreprise BUZIBI est techniquement et économiquement la plus avantageuse, il a été décidé de signer un marché avec l'entreprise BUZIBI domiciliée 67 rue Croulebarbe – 75013 PARIS pour un montant de 5 664,00 Euros H.T. représentant la fourniture d'attaches et recharge de 5 vélos à assistance électrique.

24/10/2011 – N°174

**FOURNITURE D'UN DISPOSITIF INFORMATISE POUR LA GESTION
DE LA FLOTTE DE VEHICULES DE LA VILLE**

Considérant la nécessité de procéder à la fourniture d'un dispositif informatisé pour la gestion de la flotte de véhicules de la Ville,

Considérant que la proposition de l'entreprise DUBOIS est techniquement et économiquement satisfaisante, il a été décidé de signer un marché avec l'entreprise DUBOIS domiciliée 140 avenue du Maquis – 46000 CAHORS pour un montant de 4 958,00 euros H.T.

27/10/2011 – N°175

**AVENANT N°1 AU MARCHE INTITULE : CREATION DE DEUX ABRIS
A VELOS OUVERTS A L'HOTEL DE VILLE (POUR LE PUBLIC ET UN
POUR LE PERSONNEL COMMUNAL) SUR DALLE BETON – LOT 1 :
FOURNITURE ET POSE DE DEUX ABRIS A VELOS OUVERTS SUR
DALLE EN BETON**

Vu le montant du marché initial de 30 495,00 € H.T. porté à 31 748,16 € H.T.

Considérant la nécessité de procéder aux travaux complémentaires, il a été décidé de signer un avenant n°1 avec l'entreprise AGUIDON PLUS, 27 rue Exelmans – 78004 VERSAILLES CEDEX, pour un montant de 1 253,16 € H.T. correspondant à l'extension de la dalle béton armé de 1 m avec plan incliné pour l'abri du personnel. Le nouveau montant du marché s'élève à 31 748,16 € H.T.

Décisions annulées : 131 – 147 -

Décisions reportées au prochain CM : 163

M. le MAIRE modifie l'ordre du jour du Conseil ; la délibération relative au projet de restructuration et d'extension de la Maison des Jeunes et de la Culture passera en premier. Ensuite M. le MAIRE quittera le Conseil, en laissant son pouvoir à M. POTIER.

1 - COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITES DE LA C.C.B.S. DU 1^{er} SEMESTRE 2011.

Après avoir entendu l'exposé de M. VINTRAUD, Maire-adjoint chargé du Personnel communal, des Affaires générales, des Nouvelles technologies, de la Sécurité et du Stationnement, le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

PREND ACTE du rapport d'activités de la C.C.B.S. pour le premier semestre 2011.

2 – PROJET DE RESTRUCTURATION ET D'EXTENSION DE LA MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE (M.J.C).

Après avoir entendu l'exposé de Mme Josette HUBERT, Maire-adjoint en charge de la Culture, des Associations et de l'Ouverture sur l'Europe, M. Bernard CONTE, Maire-adjoint chargé de l'Equipeement et du Sport et M. Roger VLIEGHE, Maire-Adjoint chargé des Finances, des Assurances, des Affaires Juridiques, de la Vie économique et du Commerce,

CONSIDERANT la volonté de la municipalité d'offrir aux adhérents de la M.J.C. une structure moderne, réunissant l'ensemble des activités proposées dans des locaux spacieux et fonctionnels en réalisant la restructuration, l'extension et la mise aux normes des locaux de la Maison des Jeunes et de la Culture.

CONSIDERANT les besoins actuels et futurs de la structure,

Suspension de séance pour intervention de M. SAILLANT (président de la M.J.C) de 21h20 à 21h35.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 24 voix pour, 7 voix contre (M. CHARLET, M. JONEMANN, Mme GATTAZ, Mme MOREL, M. MICHEL, Mme AYME, M. DESVAUX) et 1 abstention (M. CHATARD) :

AUTORISE Monsieur le Maire à poursuivre le « Projet » pour une mise en service prévu au 1^{er} janvier 2014 et à signer les documents y afférents.

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter l'ensemble des partenaires de la ville pour obtenir des subventions relatives à la réhabilitation et l'extension de la Maison des Jeunes et de la Culture.

3 – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE.

Mme GODEST quitte le Conseil à 23h35 et donne son pouvoir à M. de CHAMBORANT.
M. LAFFITTE quitte le Conseil à 0h00 et donne son pouvoir à M. BASTARD de CRISNAY.
M. MALIH quitte le Conseil à 0h15 et donne son pouvoir à M. VINTRAUD.

Après avoir entendu l'exposé de M. Roger VLIEGHE, Maire-adjoint chargé des Finances, des Assurances, des Affaires juridiques, de la Vie économique et du Commerce, le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

PREND ACTE de la tenue, au sein du Conseil municipal, du Débat d'Orientation Budgétaire.

4 - BILAN DE LA CONCERTATION RELATIVE AU PROJET D'ECO-QUARTIER SUR LE SITE DES TERRAINS DE L'HOPITAL.

Mme LANG expose que la concertation préalable s'est déroulée conformément aux modalités définies par délibération :

1. Affichage :

L'affichage d'un avis précisant les modalités de concertation a été effectué pendant un mois sur les panneaux administratifs municipaux répartis sur l'ensemble du territoire communal.

2. Exposition publique :

Une exposition présentant le projet adapté à l'aide de panneaux d'information s'est tenue dans le hall de l'Hôtel de Ville du 1^{er} juillet au 15 octobre 2011.

Un registre de concertation a été mis à disposition du public, pendant cette même période, afin de recueillir les avis de la population, des associations locales ou de toute autre personne concernée.

Quatre panneaux ont été disposés sur les grilles de l'Hôtel de Ville avec pour thèmes :

- le périmètre du projet et le choix d'un éco-quartier,
- les objectifs et chiffres-clés du projet,
- la concertation,
- une synthèse cartographique du projet.

Six panneaux, complétant l'exposition extérieure, ont été mis en place dans le hall de la mairie avec pour thèmes :

- les modifications intervenues depuis 2009,
- les études complémentaires réalisées,
- la vocation de parc du site,
- le programme d'équipements, services et commerces,
- la structure du futur parc,
- le calendrier prévisionnel de l'opération.

Ces dix panneaux ont également été installés, au cœur du quartier Princesse, sur les grilles de l'école et y demeureront jusqu'en 2012.

3. Information générale du public :

Le site internet de la Ville a été régulièrement alimenté par des articles relatifs au projet :

- juin 2011 : Article sur la modification du projet et la relance de la concertation. Mise en ligne des panneaux d'exposition et d'une vidéo relative à la signature du nouveau protocole d'accord entre la Ville, l'Etat et l'EPFY, le 30 mai 2011.
- septembre 2011 : Annonce de la réunion publique de concertation et mise en ligne de la plaquette « Eco-quartier Parc Princesse ».
- octobre 2011 : Retour sur la réunion publique du 29 septembre et mise en ligne du diaporama présenté.

Des articles ou brèves sur la nouvelle concertation ont été intégrés dans le magazine municipal :

- n° 21 de juin 2011 : mot du Maire dans son édito et annonce de l'exposition relative à l'éco-quartier ;
- n° 22 de septembre 2011 : article spécifique consacré à la réduction du programme et à la nouvelle concertation annonçant également la réunion publique du 29 septembre 2011.

4. Plaquette d'information :

Une brochure de quatre pages, tirée à 8000 exemplaires, présentant le projet adapté et informant de la tenue d'une réunion publique, a été diffusée par voie postale à

l'ensemble des ménages Vésigondins dans les quinze premiers jours de septembre. Cette plaquette a également été mise à disposition dans le hall de la mairie, au service urbanisme et au CIAV. Elle peut être téléchargée sur le site internet de la Ville.

5. Adresse internet

Une adresse courriel dédiée « ecoquartier@levesinet.fr », destinée à accueillir toutes remarques de la population, a été créée.

6. Réunion publique :

Une réunion publique s'est tenue le jeudi 29 septembre 2011 à 20 h 30, salle Pasteur au Vésinet, devant environ 70 personnes. L'information préalable auprès de la population a été assurée, au minimum quinze jours avant, par :

- la pose d'affiches sur les panneaux d'information de la Ville,
- l'insertion d'un message sur les panneaux électroniques,
- la mention dans le magazine municipal et sur le site internet,
- la mention dans la brochure diffusée à la population.

Après avoir entendu Mme Nadine LANG, Maire-adjoint en charge de l'Urbanisme, des Déplacements, des Transports, de la Signalétique routière et du Mobilier urbain, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

CONSTATE, conformément aux modalités précédemment définies, le bon déroulement de la concertation préalable.

APPROUVE le bilan de la concertation préalable.

5 – INDEMNITE D'ASSURANCES VERSEE AU TITRE DU SINISTRE DE L'EGLISE SAINTE MARGUERITE DU 26 JUILLET 2009.

Mme GATTAZ quitte le Conseil à 0h40.

Après avoir entendu l'exposé de M. Roger VLIEGHE, Maire-adjoint chargé des Finances, des Assurances, des Affaires juridiques, de la Vie économique et du Commerce, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ACCEPTTE l'indemnité totale d'un montant de 983 183,29 € net relative au sinistre incendie du 26 juillet 2009 à l'église Sainte Marguerite au Vésinet,

ACCEPTTE le principe d'un règlement immédiat de 859 815,41 € net et d'un versement différé de 123 367,88 € net,

ACCEPTTE le règlement direct des honoraires à DANTARD EXPERTISES, soit un montant de 34 690,47 € T.T.C.,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la lettre d'acceptation,

DIT que le montant de l'indemnité sera imputé sur le budget de la ville du Vésinet à l'article 7788 « Produits exceptionnels divers ».

6 – RAPPORT DE PRESENTATION RELATIF AU PROJET DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC CONCERNANT LA CRECHE « PRINCESSE » SISE 31 TER RUE DE L'ECLUSE AU VESINET.

Mme AYME quitte le Conseil à 1h00.

Après avoir entendu l'exposé de M. VINTRAUD, Maire-adjoint chargé du Personnel communal, des Affaires générales, des Nouvelles technologies, de la Sécurité et du Stationnement, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 24 pour et 6 abstentions (M. CHATARD, M. CHARLET, M. JONEMANN, Mme MOREL, M. MICHEL, M. DESVAUX) :

APPROUVE le recours à une Délégation de Service Public pour assurer la continuité des activités de la crèche « *Les Amis de la Première enfance* »,

CREE une Commission de Délégation de Service Public présidée par Monsieur le Maire,

AUTORISE le Maire à lancer la procédure de publicité et de mise en concurrence.

Après avoir procédé au vote, le Conseil municipal retient que les membres de la commission sont :

Titulaires : Mme CHALEAT, M. GUIZA, M. de CHAMBORANT, M. MICHEL,

Suppléants : M. POTIER, Mme TRITANT, Mme HUBERT, Mme AYME,

Le groupe « Union pour l'avenir » n'a pas souhaité participer à la D.S.P.

7 – APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LES VILLES DU VESINET ET DE CHATOU POUR L'ACCUEIL D'ELEVES DANS LE CADRE DE PRATIQUES COLLECTIVES.

Après avoir entendu l'exposé de Mme Josette HUBERT, Maire-adjoint en charge de la Culture, des Associations et de l'Ouverture sur l'Europe, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 29 voix pour et une abstention (M. CHATARD) :

APPROUVE le projet de convention d'accueil des élèves des établissements artistiques entre la Ville du Vésinet et la Ville de Chatou pour l'année scolaire 2011/2012.

AUTORISE Monsieur le Maire ou le Maire-adjoint délégué à signer la convention y afférant.

8 – C.C.A.S – VERSEMENT D'UNE SUBVENTION SUPPLEMENTAIRE.

Après avoir entendu Mme Annie TRITANT, Maire-adjoint en charge des Affaires sociales et de la Solidarité, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE le versement d'une subvention supplémentaire de 20 000 € au C.C.A.S,

DIT que les crédits sont ouverts au chapitre 65 - article 65736.

9 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS DES AGENTS DE CATEGORIE A.

Après avoir entendu l'exposé de M. Abel VINTRAUD, Maire-adjoint chargé du Personnel communal, des Affaires générales, des Nouvelles technologies, de la Sécurité et du

6676/9

Stationnement, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 29 pour et 1 abstention (M. JONEMANN) :

APPROUVE la nomination d'un contractuel le 1^{er} décembre 2011 pour occuper l'emploi d'attaché faisant fonction de Rédacteur en Chef au service communication, existant au tableau des emplois,

APPROUVE la nomination d'un contractuel le 1^{er} décembre 2011 pour occuper l'emploi d'attaché faisant fonction de Chargée de mission aux Affaires Culturelles, l'emploi existant au tableau des emplois,

AUTORISE M. le Maire à signer les contrats et documents afférents aux personnes recrutées.

10 – MODALITES DE RECOURS A L'INTERIM DANS LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE.

Après avoir entendu M. Abel VINTRAUD, Maire-adjoint chargé du Personnel communal, des Nouvelles technologies, des Affaires générales, de la Sécurité et du Stationnement, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 28 voix pour et 2 abstentions (M. CHATARD, M. MICHEL) :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les contrats de mise à disposition d'agents par l'intermédiaire d'entreprise de travail temporaire.

La séance est levée à 1 H 15.

Fait au Vésinet, le 22 novembre 2011

Le Maire,



Robert VARESE

